

Les missions du DAC en quelques mots

Assurer un appui aux professionnels

- Une plateforme téléphonique unique pour les professionnels
- Analyse de la situation de la personne
- Orientation et mise en relation, accès aux ressources spécialisées



Accompagner les personnes

- Contribuer avec d'autres acteurs et de façon subsidiaire à répondre à :
 - Une demande d'information
 - Un besoin d'orientation,
 - Un besoin d'appui à la coordination



Participer à la coordination territoriale

- Entre professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux et les structures qui les emploient :
 - Observation des parcours
 - Evolution de l'offre
 - Remontée d'informations



Les missions du DAC sont définies à l'article L. 6327-2 du Code de la santé publique

Périmètre d'intervention

Le DAC interviendra sur le territoire de la Flandre maritime et intérieure.



Création d'une nouvelle

association pour porter le DAC

Le DAC sera créé à partir de la fusion des activités de :



Votre équipe préfiguratrice

Cécile GOZE



Pilote à la fusion

Sur le territoire, c'est Madame Cécile GOZE qui a pris le pilotage à la fusion, épaulée par 4 adjointes, responsables des 4 structures ou activités vouées à transiter dans le DAC.

Juliette VROLANT



MAIA Littoral Flandres

Laetitia BUSEYNE



Trèfles

Audrey LUCAS



MAIA Flandre Lys

Patricia THYRION



AMAVI

Si vous souhaitez participer à la gouvernance du DAC ou simplement obtenir des compléments d'information sur le projet, contactez les structures existantes

Publics accompagnés

Le DAC des Flandres a vocation à améliorer l'information et l'orientation vers les ressources du territoire pour tout usager en situation complexe (tout âge, tout pathologie).

Le DAC vient en appui des professionnels dans la coordination des parcours de santé complexe.

À sa création, l'équipe s'appuiera sur ses expertises actuelles : personnes âgées, maladies neurodégénératives et soins palliatifs, et élargira progressivement ses actions à d'autres publics en s'appuyant sur les ressources du territoire.

Retour sur l'enquête diffusée auprès des acteurs du territoire

Enquête en ligne relative aux priorités du DAC et aux souhaits de participation à sa gouvernance, diffusée en mai-juin 2021

49 répondants

(taux de réponse : 28%)

dont **27%** ne participant pas aux gouvernances ou instances des dispositifs actuels

Dont :

- Établissements médico-sociaux (13) et services médico-sociaux (8)
- Professionnels libéraux (9)
- Etablissements de santé (6)
- Représentants d'usagers (6)
- Collectivités locales et services sociaux (5)

Attendus des professionnels

+50% des professionnels

expriment une **attente** quant à

- La **facilité d'orientation** des patients en situation complexe et leur **mise en relation** avec les autres professionnels du territoire
- L'**efficacité** et l'**adéquation des réponses** apportées en regard des besoins des usagers en situation complexe
- La **réactivité** du DAC face aux demandes

Risques identifiés par les professionnels

Les 5 risques majeurs identifiés sur le territoire sont :

- La **perte de proximité** avec les professionnels
- Des risques autour de l'**organisation de la gouvernance**
- Un risque de **redondance** avec les activités d'autres acteurs sur le territoire
- Un **manque de lisibilité** sur le champ et le périmètre d'intervention du DAC
- Des risques liés à la **polyvalence des missions**

Public estimés prioritaires

Les attentes des professionnels se cristallisent principalement autour de

5 thématiques

Pathologies lourdes / patients
polyopathologiques

Santé mentale /
addiction

Handicap

Patients isolés

Gérontologie &
dépendance

Contribution aux missions du DAC

96% des professionnels souhaitent **s'impliquer** dans les missions du DAC

- Au travers de **groupes de travail / commissions thématiques**
- Lors de réunions relatives à la **coordination territoriale**
- En participant à des **formations/sensibilisations interprofessionnelles**